



La 5ème édition se déroulera du 6 au 10 JANVIER 2007

REGLEMENT

1 - Objectifs

Quintessence -Festival International du Film de Ouidah- a lieu chaque année à Ouidah (Bénin). Il a entre autre pour but de :

- Mettre en valeur des cinéastes apportant à la culture cinématographique : nouveauté, originalité et impertinence,
- Promouvoir le dialogue des cultures en permettant au public de découvrir les pays du monde entier à travers les œuvres de leurs cinéastes,
- Favoriser l'accès au cinéma au plus grand nombre, créer un lieu d'échanges et de convivialité,
- Permettre aux jeunes d'être à l'initiative d'événements et de projets artistiques,
- Favoriser l'échange entre les cinéastes européens et africains et stimuler les co-productions sud-sud et nord-sud.

2 - Sections

La sélection officielle comprend trois sections compétitives :

- longs métrages de fiction (cinéma et télévision)
- courts métrages de fiction,
- documentaires (sans limite de durée).

Le festival se réserve le droit d'organiser des sections hors compétition, des hommages et rétrospectives, en association avec ses partenaires.

Le festival publie un catalogue détaillé.

3 - Conditions de participation

La sélection s'effectue parmi les productions achevées **entre 2004 et 2006**. Toute production (fiction, animation, documentaire, expérimental, 35 mm, 16 mm optique ou magnétique, vidéo) peut être soumise à la commission de sélection dans la section dont elle relève.

Les films publicitaires et industriels ne sont pas admis.

Selon les règlements internationaux en vigueur, le festival se réserve le droit de programmer jusqu'à 3 projections pour chaque film sélectionné. Toute projection supplémentaire sera négociée avec les ayant droits.

Chaque réalisateur dont le film aura été projeté durant le festival en sélection officielle recevra un certificat attestant de sa participation.

Chaque réalisateur, producteur ou distributeur recevra un extrait de revue de presse relatif au film le concernant.

4 - Inscription

L'inscription des films doit se faire impérativement au plus tard le 15 novembre 2005, à l'aide des formulaires ad hoc disponibles auprès du secrétariat du festival ou téléchargés sur le site internet du festival : www.festival-ouidah.org

Les réalisateurs ou producteurs sont invités à fournir au festival la fiche d'inscription dûment complétée accompagnée impérativement de :

- une cassette vidéo (VHS, DV, Betacam) ou un DVD.
- un synopsis du film,
- une note d'intention du réalisateur, sa biographie, sa filmographie,
- un jeu de photos du film et un portrait du réalisateur.

Il est conseillé de joindre également :

- le texte des dialogues, ou des sous-titres, en français et dans la langue du film,
- un dossier de presse.

L'ensemble de ce matériel sera, sauf avis contraire des ayant droits, conservé par Quintessence, afin d'alimenter la vidéothèque de Ouidah (voir article 13).

Les cinéastes Béninois feront parvenir le matériel à :

Quintessence - BP 368 - Ouidah - Bénin.

Les cinéastes des autres pays feront parvenir le matériel à :

Quintessence - 23 rue Maurice Laisney - 92600 Asnières - France.

Tout le matériel devra être arrivé au festival le 15 novembre 2006.

5 - Sélection

La sélection des films est laissée aux soins de la Direction artistique du Festival sur la base des valeurs artistiques et du contenu.

La commission de sélection aura jusqu'au 10 décembre 2006 pour effectuer la sélection.

Tout réalisateur ou producteur ayant proposé un film sera informé dans les meilleurs délais, par courrier ou par fax, des décisions de la commission de sélection.

Les décisions de la commission sont sans appel. Elles ne sont pas motivées.

6 - Matériel requis par le festival

Pour que les films sélectionnés puissent participer au festival, le producteur ou le réalisateur devront faire parvenir dès leur sélection connue et au plus tard le 10 décembre 2006 :

- un dossier de presse complet,
- trois affiches, trois affichettes et trois jeux de photos d'exploitation (facultatif pour les courts métrages et documentaires),
- une cassette beta sp (format beta numérique refusé) comprenant la bande annonce du film et au moins deux extraits (facultatif pour les courts métrages et les documentaires),
- le texte des dialogues, ou des sous-titres, en français et dans la langue du film.

Ils devront également faire parvenir avant le 10 décembre 2006 la copie du film en format 35mm, Betacam, DV ou DVD

Le festival se réserve le droit de refuser une copie dont la qualité technique ne serait pas suffisante. Une autre copie de bonne qualité devra alors être fournie sans délai.

L'adresse d'envoi sera communiquée aux expéditeurs par le secrétariat du festival en temps utiles. Les copies des films sélectionnés seront renvoyées au plus tôt le lundi suivant la fin du festival. Les coordonnées exactes de réexpédition des copies doivent être communiquées au secrétariat du festival au plus tard le 1^{er} jour du festival.

7 - Invitations

Le festival se réserve le droit d'inviter, en priorité, les réalisateurs des films en compétition selon le règlement de l'hospitalité.

Lorsqu'il invite, le festival se réserve le droit d'établir l'itinéraire du voyage en accord avec la personne invitée.

Le festival décide des dates de projection des films. Ces dates seront précisées dans un délai minimum de 15 jours avant le festival.

Les réalisateurs invités se doivent d'être présents lors des projections et de palabrer avec le public à la fin de leur film.

8 - Jurys et Prix

Des personnalités du monde du cinéma et de la culture sont invitées par la Direction du Festival à constituer le Jury International.

Les prix suivants sont remis lors de la cérémonie de clôture du festival :

Le Python Royal, Grand Prix du Festival International du Film de Ouidah est remis au réalisateur ou à la réalisatrice du long métrage primé par le jury international.

Le Python de Children, Prix du public, est remis au réalisateur ou à la réalisatrice du film long métrage primé par le public.

Le Python Pygmée, Prix du court métrage est remis au réalisateur ou à la réalisatrice du film de court métrage primé par les élèves des écoles de Ouidah.

Le Python Papou, Prix du documentaire est remis au réalisateur ou à la réalisatrice du documentaire primé par le jury international..

Le Python à Tête Noire, Prix du scénario, est remis par le jury international.

Il récompense le scénario le plus original et le plus impertinent. Il est remis au(x) scénariste(s) d'un film sélectionné dans une des trois sections.

Le Festival se réserve le droit de modifier, ajouter ou supprimer les prix selon les événements.

9 - Diffusions télévisées

La participation au festival implique l'autorisation de passage à l'antenne des télévisions béninoise et française d'extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder 3 minutes chacun.

10 - Lieux de projections

Les projections ont lieu à Ouidah dans la salle Quintessence sur la route des esclaves, dans l'amphithéâtre de l'IRSP -Institut Régional de Santé Publique- en face de la salle Quintessence et en plein air devant le monument de la Porte du Non Retour et à l'embouchure du Roy. D'autres lieux de projections pourront aussi être utilisés.

11 - Rémunération des projections

Aucune projection organisée dans le cadre du programme du festival n'est rémunérée.

12 - Quintessence Itinérant

Un programme composé de 5 à 6 films, choisis dans la sélection du Festival, fera l'objet d'une diffusion dans tout le Bénin, dans l'année qui suit le festival, sous l'appellation "Quintessence Itinérant". Le festival acquiert une copie pour chacun de ces films.

13 - Vidéothèque

Afin de permettre la connaissance et l'apprentissage du cinéma à Ouidah, une vidéothèque est créée parallèlement au festival.

Cette vidéothèque est alimentée par l'ensemble du matériel (vidéos mais aussi photos, synopsis, filmographies, dossiers de presse...) envoyé par les cinéastes souhaitant participer au festival.

Ainsi, un large panorama du cinéma mondial est visible à Ouidah en permanence, afin d'être consulté de manière individuelle ou collective, mais toujours non commerciale, par les cinéastes, étudiants, enseignants, chercheurs ou cinéphiles béninois ou étrangers.

A chaque édition du festival, cette vidéothèque s'enrichit de nouvelles collections et deviendra ainsi la mémoire du festival et un des lieux majeurs du Septième Art en Afrique.

14 - Débats, colloques, ateliers

Des débats et colloques sont organisés à l'intention du public, de la presse et des professionnels présents. Des spécialistes reconnus des questions traitées seront chargés par le festival d'intervenir sur différents sujets.

Les thèmes traités sont communiqués 2 mois avant le festival.

Le festival édite les actes des colloques.

Des ateliers sont organisés pour permettre à des professionnels en exercice de diffuser leurs connaissances auprès des « analphabètes du 24 images par seconde » et de l'ensemble du public présent.

15 - Assurances

Le festival supporte les frais d'assurance entre la réception et le rendu des films, dès l'arrivée de la copie au Bénin jusqu'à son départ du Bénin. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, le festival n'est engagé que pour la valeur de remplacement de la copie. Aucune réclamation concernant l'état des copies ne sera prise en compte si elle est faite plus de 8 jours après la réception de la copie par son destinataire.

16 - Cas non prévus et contestations

La Direction du festival est chargée de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.